

Québec, le 8 mars 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**

N/Réf : 2024-02-19-012

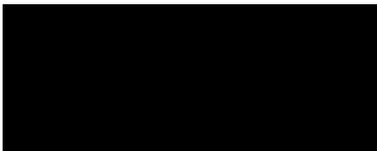
Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 19 février dernier, vous trouverez ci-joint les informations détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) concernant les pratiques agroenvironnementales.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez me contacter par courrier électronique à [accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Edith Couture  
Substitut à la Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection  
des renseignements personnels**  
**(Chapitre A-2.1)**

**Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

**Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

<p>Pratiques agroenvironnementales  <i>Extrait de Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole, 2<sup>e</sup> édition, 2005, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la fertilisation :             <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Identification des ressources à protéger</li> <li>9. Optimisation des apports fertilisants</li> <li>10. Modes d'épandage</li> <li>11. Périodes d'épandage</li> <li>12. Fractionnement des applications</li> <li>13. Réglage des équipements d'épandage</li> </ol> </li> <li>• Conservation des sols et protection des cours d'eau :             <ol style="list-style-type: none"> <li>14. Travail réduit et semis direct</li> <li>15. Rotation des cultures</li> <li>16. Engrais verts et cultures intercalaires</li> <li>17. Brise-vents naturels</li> <li>18. Bandes de protection riveraine</li> <li>19. Sites ou aires d'abreuvement</li> <li>20. Réduction de la compaction du sol</li> <li>21. Avaloirs</li> <li>22. Régie intensive des pâturages</li> <li>23. Voies d'eau engazonnées</li> </ol> </li> </ul>
<p>Impact de ces pratiques sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour davantage d'informations à ce sujet, les références suivantes sont recommandées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <a href="#">CERFO (2022) Évitement et réduction des émissions de GES et séquestration du carbone dans les entreprises agricoles. Technote. 2022-05, 7 pages.</a></li> <li>○ <a href="#">Drever et al. (2021) Natural Climate Solutions for Canada. Science Advances 7:23.</a></li> <li>○ <a href="#">Burton et al. (2021) GHG Analysis and Quantification. Farmers for climate solutions.</a></li> <li>○ <a href="https://agriculture.canada.ca/fr/production-agricole/holos">https://agriculture.canada.ca/fr/production-agricole/holos</a></li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour des données plus précises, il existe plusieurs documents en ligne qui peuvent servir à mieux comprendre l'impact des bonnes pratiques sur la réduction des gaz à effet de serre             <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips2023/Volume_31_no8.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips2023/Volume_31_no8.pdf</a></li> <li><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/14-GES-11_Fiche.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/14-GES-11_Fiche.pdf</a></li> <li><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/16-GES-03_Fiche.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/16-GES-03_Fiche.pdf</a></li> <li><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/17_GES-05_Fiche.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/17_GES-05_Fiche.pdf</a></li> <li><a href="https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/">https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/</a></li> </ul> </li> </ul>
<p>Coût estimé de l'adoption de ces pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les coûts associés à l'implantation de pratiques agroenvironnementales, dont certaines contribuent à la réduction des émissions de GES, ont été évalués par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/acces-information/demandes-acces/2022/juin/DO_demande_acces_2022-06-08-018_MAPAQ.pdf">https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/acces-information/demandes-acces/2022/juin/DO_demande_acces_2022-06-08-018_MAPAQ.pdf</a></i></li> </ul>
<p>Politiques publiques permettant l'adoption de ces pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 vient appuyer les engagements climatiques et de développement durable du gouvernement du Québec. Il offre un ensemble de possibilités pour accélérer, d'ici 2030, l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales : <a href="https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf">https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf</a></li> <li>• Le Programme Prime-Vert appuie financièrement des projets individuels en agroenvironnement, dont certains peuvent contribuer à</li> </ul>

	<p>la réduction des émissions de GES :</p> <p><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programme-Prime-Vert-2023-2026.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programme-Prime-Vert-2023-2026.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales appuie financièrement l'adoption de pratiques agroenvironnementales, dont certaines peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES : <a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/initiative_retribution_PAD.pdf#search=initiative%20minist%C3%A9rielle%20r%C3%A9tribution">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/initiative_retribution_PAD.pdf#search=initiative%20minist%C3%A9rielle%20r%C3%A9tribution</a></li> <li>• Le Programme services-conseils appuie financièrement l'accompagnement des producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales : <a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programme_services-conseils.pdf">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programme_services-conseils.pdf</a></li> <li>• Le Programme investissement croissance durable appuie financièrement des investissements productifs et à caractère durable : <a href="https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/investissement-croissance-durable/programme-investissement-croissance-durable.pdf">https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/investissement-croissance-durable/programme-investissement-croissance-durable.pdf</a></li> </ul>
Durée des contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions et modalités des programmes cités ci-dessus sont précisées dans ceux-ci.</li> </ul>
Taille des projets susceptibles d'être prise en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions et modalités des programmes cités ci-dessus sont précisées dans ceux-ci.</li> </ul>
Autres références	<p>Références de travaux de Julie Ruiz (UQTR)</p> <p>Bandes riveraines : Entre sentiment de responsabilité et aversion pour l'arbre : les bandes riveraines vues par les agriculteurs <a href="https://journals.openedition.org/vertigo/31763">https://journals.openedition.org/vertigo/31763</a></p> <p>Bandes riveraines et cultures de couverture : Les agriculteurs et les pratiques agroenvironnementales <a href="https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1403&amp;owa_no_fiche=24">https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1403&amp;owa_no_fiche=24</a></p>